

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022****19 HEURES 00 À ELSENHEIM**

Date de convocation : 22 septembre 2022

Délégués en fonction : 33 Présents : 25 Absents et excusés : 6 Procurations : 2

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER, M. Pascal JEHL, M. Eric KOPP
- **Mackenheim** : .../...
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Chrystelle ERARD, M. Yann SCHUNCK, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ, Mme Christelle ADOLPH, M. Michaël BERGER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS

Absents excusés :

Mme Nathalie DEICHLER, Mme Katia EHRHART, M. Jean-Claude SPIELMANN, , Mme Catherine GREIGERT, M. Gilles WEBER, Mme Marie FREY (procuration à Chrystelle ERARD), Mme Elisabeth SIEBER (procuration à M. Jean-Paul ORSONI), M. Thierry WITWICKI, M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Yves SCHWOERER (suppléant), Mme BAEHR Isabelle (suppléante), Mme Agnès ROHR (suppléante), Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. François BLATZ (suppléant), M. Sébastien BURGER (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Jacques COSYNS (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Charles SITZENSTUHL (Député), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), M. Jean-Pierre LECUIVRE (Trésorier).

Assistaient en outre :

Mme Angélique DOUCHE (suppléante), M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant), Mme Karine LABOULAIS (Conseillère aux décideurs locaux), M. Bertrand ATZENHOFFER (Directeur Général des Services), M. Thomas MARCHND (Directeur Général Adjoint en charge du Pôle « Attractivité et Développement du Territoire »), (M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du Territoire et de l'Espace Public).



ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 28 SEPTEMBRE 2022 À 19 HEURES
À LA SALLE POLYVALENTE DE ELSENHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel
 - a) Création d'un emploi temporaire d'Adjoint administratif territorial dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
 - b) Autorisation d'engagement d'agents contractuels
 - c) Modification du tableau des effectifs dans le cadre de l'accession au grade d'ingénieur territorial par le biais de la promotion interne
 - d) Modification du plan des effectifs – Renouvellement des emplois de l'Ecole de musique intercommunale
2. Rapport d'activités de la Communauté de Communes 2021
3. Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

C. FINANCES

1. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2022 – Modalités de répartition
2. Décision modificative n°2 – Budget Principal et Piscine
3. Subvention à l'association Saint Vincent de Paul

D. SERVICE A LA PERSONNE

1. Structures périscolaires - Rapport d'activités 2021

E. VOIRIE - RESEAUX - BATIMENTS

1. Syndicat Territoire d'Energie Alsace (anciennement Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin) – Rapport d'activités 2021
2. Rénovation de l'éclairage public : Programme 2022
3. Audit énergétique de la piscine intercommunale Aquaried
4. Etude de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation à la piscine intercommunale Aquaried

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim
 - a) Annulation de la cession d'un terrain à la SCI 993
 - b) Cession d'un terrain à la SARL Action Froid
 - c) Cession d'un terrain à la SCI Ouverture
2. ZAI Sundhouse
 - a) Cession d'un terrain à la SCI BC IMMO
 - b) Cession d'un terrain à la SCI QG OTT
 - c) Vente SCI ALEXANDY – Autorisation de main-levée

3. Remise en navigation du Canal du Rhône au Rhin entre Artzenheim et Friesenheim (tronçon Nord) et entre Neuf-Brisach et Kunheim (tronçon Sud)

G. ENVIRONNEMENT – MOBILITE

1. Mise en place d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo
2. « Les Ateliers de la Transition » par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale – Demande de subvention

H. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aide à la rénovation énergétique

G. VŒUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité, comme secrétaire de séance, **Madame Dominique MARTIN**, Maire de Artolsheim.

*

**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022.

*

**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le **Président** rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2020. Il s'agit de :

- **Décision n°2022-016** du 28 juin 2022 portant approbation d'une convention de formation professionnelle ;
- **Décision n°2022-017 du 7 juillet 2022** portant conclusion d'un contrat de prestation de services avec la société PFRSEC pour la mise à disposition d'un maître- nageur ;
- **Décision n°2022-018 du 7 juillet 2022** portant attribution du marché de location maintenance de copieurs multifonctions ;
- **Décision n°2022-019 du 12 juillet 2022** portant transfert de trois emprunts de 863 440,92 € du budget annexe « Gendarmerie intercommunale de Marckolsheim » vers le budget principal ;
- **Décision n°2022-020 du 31 août 2022** portant approbation d'une convention de formation professionnelle ;
- **Décision n°2022-021 du 31 août 2022** portant approbation d'une convention de formation professionnelle ;
- **Décision n°2022-022 du 6 septembre 2022** portant modification au contrat d'assurances « Dommages aux biens et risques annexes » ;
- **Décision n°2022-023 du 7 septembre 2022** portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2022-024 du 7 septembre 2022** portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2022-025 du 14 septembre 2022** portant modification de la décision n°2012-06 relative à la constitution d'une régie de recettes pour la Piscine Intercommunale Aquaried ;
- **Décision n°2022-026 du 19 septembre 2022** portant attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel

- a. Création d'un emploi temporaire d'Adjoint administratif territorial dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **adopte** la modification suivante du tableau des emplois :

Budget	Grade	Coefficient horaire	Période d'activité
PRINCIPAL	Adjoint administratif territorial	17,5/35ème	Du 01 octobre 2022 au 30 juin 2023

- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2022.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- b. Autorisation d'engagement d'agents contractuels

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise**, l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles ;

Adopté à l'unanimité.

*
**

- c. Modification du tableau des effectifs dans le cadre de l'accession au grade d'ingénieur territorial par le biais de la promotion interne

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **adopte** la modification suivante du tableau des emplois :

Budget	Grade	Coefficient horaire	Type d'emploi
PRINCIPAL	Ingénieur territorial	35/35ème	Création d'un emploi permanent
PRINCIPAL	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	35/35ème	Suppression d'un emploi permanent

- ◆ **constate** de l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2022.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- d. Modification du plan des effectifs – Renouvellement des emplois de l'Ecole de musique intercommunale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le renouvellement des emplois au sein de l'école de musique intercommunale ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Rapport d'activités de la Communauté de Communes 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** de la communication du rapport d'activités 2021 ;
- ◆ **précise** que le rapport d'activités 2021 sera adressé aux maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- ◆ **approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement

et l'habitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ◆ **prend acte** de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2022 – Modalités de répartition

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **arrête** les critères de répartition de la contribution due par l'intercommunalité au titre du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes membres selon la méthode dérogatoire libre ;
- ◆ **prend acte** que pour l'année 2022 la contribution de la Communauté de Communes et des communes est fixée comme suit :

Collectivité	Contribution en €	%
CCRM	787 018,61	81,82
ARTOLSHEIM	3 020,11	0,31
BINDERHEIM	0	
BOESENBIESEN	0	
BOOTZHEIM	0	
ELSENHEIM	341,88	0,04
GRUSSENHEIM	3 167,67	0,33
HEIDOLSHEIM	0	
HESSENHEIM	0	
HILSENHEIM	3 098,55	0,32
MACKENHEIM	5 819,68	0,61
MARCKOLSHEIM	139 513,89	14,51
OHNENHEIM	0	
RICHTOLSHEIM	1 833,50	0,19
SAASENHEIM	0	
SCHOENAU	16 209,44	1,68
SCHWOBSHEIM	0	
SUNDHOUSE	0	
WITTISHEIM	1 813,67	0,19
TOTAL	961 837	100,00

- ◆ **charge** le Président de notifier cette répartition au représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Décision budgétaire modificative n°2

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

BUDGET GENERAL

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
64	011	Charges à caractère général	611	Contrats prestations de services	+ 5 400	Complément redevance AGF lié à l'augmentation de la capacité d'accueil à compter du 01/09 de certains périscolaires
93	65	Autres charges de gestion courante	657358	Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	+ 4 400	4 400 € au titre de la nouvelle convention EIE
413	67	Charges exceptionnelles	67441	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets annexes	+ 11 440	Complément pour financement d'un audit énergétique + étude de faisabilité photovoltaïque sur le budget piscine + remplacement phare par LED
833	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 3 000	3 000 euros pour ateliers de la transition maison de la nature
020	011	Charges à caractère général	6288	Autres services extérieurs	+ 350	Adhésion fast
01	022	Dépenses imprévues			- 24 590	
TOTAL =					+ 0	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
64	21	Immobilisations corporelles	2188	54107	Autres immobilisations corporelles	1 600	Thermo port périscolaire Bindernheim
64	21	Immobilisations corporelles	2135	54213	Installations générales et agencements	+ 500	Complément pour financement des travaux prévus au budget pour le périscolaire de Heidolsheim
020	21	Immobilisations corporelles	21318	0133	Constructions autres bâtiments publics	- 2 100	
TOTAL =						+ 0	

BUDGET PISCINE

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	023	Virement à la section d'investissement			+ 11 440	Transfert vers la section d'investissement
TOTAL =					+ 11 440	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	74	Dotations et participations	74751	GFP de rattachement	+ 11 440	Complément pour financement d'un audit énergétique + étude de faisabilité photovoltaïque+ remplacement phare par LED
TOTAL =					+ 11 440	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
413	20	Immobilisations incorporelles	2031		Frais d'études	+ 14 000	Souscription d'un audit énergétique + étude de faisabilité photovoltaïque
413	21	Immobilisations corporelles	2135		Installations générales et agencements	+ 5 600	Remplacement phare par LED
413	21	Immobilisations incorporelles	2188		Autres immobilisations corporelles	+ 2 600	Complément matériel
TOTAL =						+ 22 200	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
413	13	Subventions d'investissement	1322		Subventions d'investissement Régions	+ 10 000	Subvention Climaxion attendue pour souscription d'un audit énergétique + étude de faisabilité photovoltaïque
413	13	Subventions d'investissement	1328		Autres subventions d'investissement	+ 760	Subvention Programme Act'ee attendue pour souscription d'un audit énergétique
413	021	Virement de la section de fonctionnement				+ 11 440	
TOTAL =						+ 22 200	

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Conférence Saint Vincent de Paul – Modification subvention 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi de la majoration de la subvention versée à Saint Vincent de Paul ;

D. SERVICE A LA PERSONNE

1. Structures périscolaires – Rapport d'activités 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport d'activité 2021 présenté par l'AGF du Bas-Rhin pour les structures d'accueil périscolaires de Marckolsheim, Marckolsheim Annexe, Elsenheim, Heidolsheim, Bootzheim, Richtolsheim, Sundhouse, Wittisheim, Hilsenheim et Bindernheim.

Adopté à l'unanimité.

E. VOIRIE - RESEAUX - BATIMENTS

1. Syndicat Territoire d'Énergie Alsace (anciennement Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin) – Rapport d'activités 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport d'activités du Syndicat "Territoire d'Énergie Alsace" joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Rénovation de l'éclairage public : Programme 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le programme 2022 de rénovation de l'éclairage public pour un montant prévisionnel de 229 739,94 € TTC;
- ◆ **arrête** le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes les aides financières existantes pour le financement de ce type de travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents à intervenir sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Audit énergétique de la piscine intercommunale Aquaried

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le recours à un audit énergétique de la piscine Aquaried ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le devis et tout document à intervenir dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Etude de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation à la piscine intercommunale Aquaried

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le recours à une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation au centre nautique Aquaried ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le devis et tout document à intervenir dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim

- a. Annulation de la cession d'un terrain à la SCI 993

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **annule** la délibération n°2021-103 du 10 novembre 2021 approuvant la cession de la parcelle section 52 - n°305/47 située au sein du PAIM à la société SCI 993 ;
- ◆ **précise** que l'ensemble des frais notariés engagés seront supportés par la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- b. Cession d'un terrain à la SARL Action Froid

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** la vente d'une parcelle d'une superficie 17,64 ares cadastrée sous : Commune de Marckolsheim - section 52 - n° 303/47 faisant partie du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim au profit de la SARL Action Froid ;
- ◆ **précise** que cette vente sera effectuée par substitution, au profit de la SCI en cours de création par Monsieur François LOCK ;
- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 4 167,37 € l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 73 512,40 €. La TVA sur marge s'élève à 11 772,46 € pour les 17,64 ares, soit 667,37 € l'are ;
- ◆ **décide** que les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- c. Cession d'un terrain à la SCI Ouverture

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** la vente d'une parcelle d'une superficie 21,10 ares cadastrée sous : Commune de Marckolsheim - section 52 - n° 318/47 faisant partie du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim au profit de la SCI Ouverture ;
- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 4 167,37 € l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 87 931,59 €. La TVA sur marge s'élève à 14 081,59 € pour les 21,10 ares, soit 667,37 € l'are ;
- ◆ **décide** que les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;

- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Zone d'activités intercommunale de Sundhouse

- a. Cession d'un terrain à la SCI BC IMMO

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **abroge** la délibération n°2021-071 du 30 juin 2021 ;
- ◆ **décide** la vente d'une parcelle d'une superficie 24,16 ares cadastrée sous : Commune de Sundhouse - section 52 - n°376/11 faisant partie de la zone d'activités intercommunale de Sundhouse au profit de la SCI BC IMMO ;
- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 1 700 € l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 41 072 €. La TVA sur marge s'élève 4 832 € pour les 24,16 ares, soit 200 € l'are ;
- ◆ **décide** que les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

- b. Cession d'un terrain à la SCI QG OTT

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **abroge** la délibération n°2021-069 du 30 juin 2021 ;
- ◆ **décide** la vente d'une parcelle d'une superficie 20,85 ares cadastrée sous : Commune de Sundhouse - section 52 - n°377/11 et 378/11 faisant partie de la zone d'activités intercommunale de Sundhouse au profit de la SCI QG OTT ;
- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 1 700 € l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 35 445 €. La TVA sur marge s'élève 4 170 € pour les 20,85 ares, soit 200 € l'are ;
- ◆ **décide** que les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

*
**

c. Vente SCI ALEXANDY – Autorisation de main-levée

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **donne main-levée** du droit à résolution inscrit au profit de la Communauté de Communes du Grand Ried sur le bien sis à SUNDHOUSE - zone artisanale au lieudit HOLZWEG ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la main-levée du droit à résolution, dont la procuration, à tout clerc de l'étude de Maître REISACHER-DECKERT, notaire à SELESTAT.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Remise en navigation du Canal du Rhône au Rhin entre Artzenheim et Friesenheim (tronçon Nord) et entre Neuf-Brisach et Kunheim (tronçon Sud)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de donner un avis favorable pour les travaux sur le tronçon Nord entre Artzenheim et Friesenheim sous réserve de l'approbation formelle de la convention avec la Région Grand Est ;
- ◆ **inscrit** les crédits nécessaires en investissement et en fonctionnement dans les budgets à venir ;
- ◆ **autorise** à signer.

Adopté à l'unanimité.

G. ENVIRONNEMENT – MOBILITE

1. Mise en place d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** la mise en place d'une aide financière par foyer pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion à partir du 1^{er} octobre 2022 dans un magasin ou un commerce selon les conditions d'octroi énumérées dans la présente délibération et inscrites dans le règlement ci-joint ;
- ◆ **autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. « Les Ateliers de la Transition » par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale – Demande de subvention

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association maison de la nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour « les ateliers de la transition » ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits correspondants au Budget 2022 - Fonction 833 - Article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité.

H. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aide à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées ci-dessus aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Marckolsheim, le 29 septembre 2022

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

